

Workshop des réflexions du groupe de travail « pratiques interculturelles ? »

A. Plan de travail général

Thèmes et dates de départ :

1. **25/11/2010 dès 15h** : critique générale du rapport des assises de l'interculturalité (phase 1)
2. **01/12/2010 dès 14h30** : critique générale du rapport des assises de l'interculturalité (phase 2)
3. **08/12/2010 : dès 9h30** : critique générale (fin) et le rapport entre le rapport et notre projet CDC
4. **15/12/2010 dès 9h30** : Cartographie des pratiques interculturelles rencontrées (phase 1)
5. **22/12/2010 dès 9h30** : Cartographie des pratiques interculturelles rencontrées (phase 2) et feuille de route pour la mise en mouvement du travail accompli

Pré requis : les participants au groupe de travail ont lu au préalable le rapport des assises de l'interculturalité.

Annotation : étant donné la richesse des échanges et la passion déployée par les débats, le nombre de séance sera démultiplier et le timing prolongé. En effet, la complexité des pratiques interculturelles et la nécessité des nuances dévoilée par les échanges nécessite de structurer ces échanges de façon plus souple afin de favoriser l'approfondissement des questions et thèmes abordés. Le calendrier de janvier est à établir avant de prévoir un retour du travail en table ronde.

B. Plan de travail de chaque séance ou groupe de séance

GT¹ 1 à 3

1. Impressions premières face au rapport ?
2. Comment aborder le manuel ?
 - Leur méthodologie de travail
 - Présentation et structuration du rapport : quel découpage et pourquoi ?
3. Analyse du fond du rapport chapitre par chapitre :
 - quelle image de l'altérité

¹ GT = Groupe de travail de ce projet particulier réunissant Khalil Nejjar, Patrice Letroye, Daniel Zink, Ilir Sopa, Liliana Gomez et Séverine Lagneaux. L'invitation a également été lancée à Ramiz Basha et Michèle Hicorne.



- quelle image de l'interculturalité ?
- quelle image et place pour l'associatif ?

4. Quel apport du rapport ?

Pour l'institutionnel, l'associatif et le citoyen ?

Quel modèle de société ?

5. Quelles réactions dans le public et les autres partis politiques ?

GT 4 et 5

1. Présentation des données récoltées : panorama

Présentation de la méthode de récolte des données :

Un mail de sollicitation d'un rendez-vous a tout d'abord été envoyé à une quarantaine d'associations qui ont participé aux Assises de l'interculturalité et aux associations de migrants ou pro-migrants œuvrant sur le namurois. Sur base du faible taux de réponse, une relance téléphonique a été effectuée pour fixer des rencontres. 12 entretiens ont ainsi eu lieu à l'heure actuelle. Ce qui offre déjà un panorama intéressant à traiter qui peut être approfondi ultérieurement selon ce que l'on tire des données actuelles.

Le guide d'entretien débute par fiche d'identification permettant également d'entamer la dynamique du dialogue et de présenter le projet « pratiques interculturelles ? » comme ambition de « mesurer » les pratiques interculturelles du milieu associatif dans un premier temps, institutionnel et citoyen dans une seconde et troisième phase pour tenter également de cartographier conceptuellement la notion polysémique « interculturalité », les implications naissant de ces pratiques et « définitions ». Nous proposons également d'identifier les besoins et les atouts mis en exergue par le tissu associatif interrogé afin de développer au terme de chaque phase des recommandations propres à chaque secteur et des outils appropriés avant d'aboutir à une mise en perspective comparée de ces trois axes complémentaires pour cerner les pratiques interculturelles dans la société belge et wallonne actuellement.

On interroge ensuite la notion même d'interculturalité au travers du sens que l'association interviewée lui donne, le sens que l'individu lui donne s'il diffère ou amande le sens préalablement spécifié, des synonymes.



On interroge, à la suite, la façon dont l'action associative de chaque structure rencontrée se place et construit « l'autre » sans préciser qui est cet autre pour ainsi leur laisser la possibilité de nous dire librement qui est placé dans cette catégorie selon eux.

Une présentation des projets centrés ou non sur l'interculturalité dans le passé le présent ou l'avenir ont été abordé avant d'aborder la façon dont ces projets étaient évalués en termes d'acquis et de freins.

Enfin nous clôturons l'entretien par l'interrogation d'une perception changeante (évolution, stagnation) de l'interculturalité dans la société, les associations, les institutions.

Une mise au point sur le positionnement à adopter dans la récolte des données a également été menée. Certains portaient en effet du principe que la personne contactée avait à s'exprimer librement tandis que l'interviewer était plutôt en retrait pour laisser place à la liberté d'expression, ne pas orienter les réponse et simplement relancer la discussion ou demander des précisions. D'autres valorisaient plutôt le mode « discussion de point de vue ». Il s'agissait là d'exposer ses propres perceptions ou celles de Carrefour des cultures pour pousser l'entretien vers un débat. La position écoute-relance a finalement été privilégiée considérant que le débat faisait partie de la phase de travail suivante à savoir la réflexion du groupe de travail.

2. Organisation du travail de groupe :

Un aperçu a été proposé au groupe de travail. En effet, certaines positions se recoupant des citations illustrant ces positions ont été fournies pour soutenir la réflexion. Le document proposé ne proposait aucune piste interprétative mais faisait un état des lieux des données récoltées pour chaque thèmes également utilisé pour analyser le Rapport des assises de l'interculturalité : perception de l'interculturalité, construction de l'altérité, la place de l'associatif dans le champ interculturel et social, les difficultés rencontrées et changements perçus ou non constatés en matière d'interculturalité.

3. Image de l'interculturalité dans les associations prospectées

Une distinction entre multiculturalité et interculturalité est soulignée par deux acteurs. En effet, alors que la multiculturalité tiendrait compte de la diversité, l'action interculturelle tient compte de la diversité du public selon FPS (Femmes prévoyantes socialistes) dont la mission est de lutter contre les discours racistes et défendre l'émancipation de la femme et



l'égalité alors que les cultures peuvent instaurer des différences de rôles sociaux. L'égalité est pensée comme un ensemble de droits réels et non formels car si la législation existe, sa mise en place ne suit pas. L'interculturalité souligne la connexion entre les cultures et pas la multiculturalité. Tout groupe est hétérogène (Siréas).

L'interculturalité c'est un partage de valeurs. Terme proche de diversité culturelle en termes de valeurs partagées par les membres d'un groupe d'appartenance qui dépasse l'appréhension géographique de ces groupes. Les cultures cohabitent dans le respect des différences et la recherche des ressemblances (AFICO).

Certains définissent leur action comme transculturelle et non interculturel comme la clinique de l'exil. L'interculturalité est alors pensée comme une double appartenance qui peut engendrer des conflits psychologiques chez les usagers déracinés, choqués. Cela demande une conciliation. La transculturalité n'est pas une coexistence mais une synthèse des deux mondes sans renier un pôle. Une vision systémique est à déployer car les origines, l'éducation, le socio-éco ne sont pas indifférents les uns aux autres. Interculturalité, c'est plus jongler avec des univers différents.

Enjeu important de la rencontre des différentes cultures des individus. Ne concerne pas que l'origine mais la classe sociale. Ce n'est pas que l'identité (Siréas).

Gymnastique pour être soi et être ouvert. Les points communs fondent l'interculturalité (Siréas). Elle ne doit pas être à sens unique. C'est une manière de s'adresser à autrui car on est étiqueté comme lui.

Formation par la mise en place d'outils spécifiques à des étrangers avec leurs traits propres. Atout des personnes d'origines étrangères plus sensible et compatissante qu'un autochtone car a vécu la situation de la migration (Nv St Servais).

4. Image de l'autre

FPS aborde l'altérité sous la figure du réfugié. Il est décrit comme personne qui peine à s'intégrer qu'il faut aider par une ouverture d'esprit mais aussi à transformer le regard porté sur eux par la société pour sortir du stéréotype lié aux étrangers. Le réfugié, le sans-papier sont préoccupés par d'autres soucis que l'action contre le stéréotype qui interroge la pertinence de l'action de FPS. L'autre est donc dans l'urgence et la nécessité qui peut occulter la réflexion et dont l'esprit critique proposé pourrait être construit comme critique sur la société d'accueil (farine au moulin de la critique en sens inverse).



La culture des autres est également potentiellement différente et cette différence donne lieu à de mauvaises interprétations résultant du regard stéréotypé et mal jugeant de la société d'accueil et d'une pensée « tout pour eux et rien pour nous »

Rendre les gens acteurs de leur vie sous-entend qu'il ne le serait pas et donc une construction d'autrui passif.

L'autre transplanté en perte de repère et déséquilibré à aider et soutenir, écouter (problème générationnel, conjugaux, possession, ...). Il s'agit d'aider à l'insertion en orientant des personnes déboussolées, en deuil. Le public est donc fragilisé, souffrant en recherche de contrôle de sa vie. Ils sont en recherche d'outil et la première préoccupation est économique. Ce sont des arrivants en recherche de reconnaissance de la valeur de la culture d'origine notamment par l'usage de la langue.

À la fois victime et bourreau en procédure d'asile, ont des secrets, peur de l'autorité, désillusion

Citoyen de seconde zone aux yeux des institutions selon les associations.

L'altérité n'est pas problématique. Elle ne doit pas disparaître pour ne pas gommer l'individu mais chercher ce qui ensemble est fondamental.

Conserver ses particularités en respect du milieu qui l'environne.

N'est pas un consommateur de plus.

L'étranger n'est pas l'interculturalité. Ce n'est pas le propre des personnes d'une autre origine mais, touche tout le monde. Les localités peuvent être communes et les origines différentes.

Capacité d'écoute et d'ouverture acquise par la migration.

N'est pas à changer.

Pas assisté mais à orienter

5. Quelle est la place de l'associatif dans les actions menées en interculturalité ?

L'émancipation et l'éducation permanente se conjuguent selon FPS car il s'agit de développer un esprit critique, une action responsable et incite à prendre une place dans la société. L'interculturalité n'est pas un objectif premier pour FPS mais un trait dont il faut tenir compte car le public est diversifié : immigration et populaire. L'outil principal est la formation pour relativiser la force du stéréotype en croisant les regards pour varier les points de vue extérieurs.



L'action doit tenir compte du parcours des usagers. Il faut développer un partenariat pour informer utilement selon les choix et chemins pris par les usagers. L'associatif est à la fois là pour informer, déconstruire les stéréotypes avec le public et amener une autre vision de la culture.

L'association a pour but de rétablir l'équilibre des personnes oscillant entre deux mondes en faisant comprendre que la migration n'est pas une maladie. L'association n'est donc pas un médecin mais un soutien pour comprendre que la migration est une nouvelle chance. Mission de sensibilisation, ne pas forcer à prendre la parole.

Trouver des ponts pour que chacun vive sa culture et participe à celle des autres : multilatéralité et non autorité. Faire tomber les barrières et combler les fossés par l'éducation. Il faut agir au niveau des individus et pas des masses en aidant à décrypter le monde dans lequel on vit : médias, ... Développer le sens critique pour trouver un emploi. Soutien. Formation idéologique et non dogmatique : éveil critique comme principe de vie. Passer du consommateur au consomm-acteur

Voir juger et agir pour prendre conscience des enjeux de la société.

Accompagnement, écoute et résoudre les problèmes avec les usagers sur base d'une demande formulée. Rendre autonome et confiant

6. Les difficultés, acquis et besoins identifiés par les associations.

Pour éviter les discours en creux et se positionner il est nécessaire de connaître les cultures et donc de disposer d'outils d'information pour gérer les écarts de valeur.

Nécessité des interprètes comme médiateur culturels.

Indifférence se généralise, violence institutionnelle et exclusion

Nécessaire humilité et écoute pour passer la façade et instaurer la confiance dans l'échange
Ghettoïsation et impression grandissante de l'autosuffisance des petits mondes que l'on se compose, individualisme croissant et non engagement car réaction émotionnelle immédiate sans conscience Politique (AFICO).

Difficile de mobiliser le public même pour des infos larges

Dépasser les clivages entre les générations

Moyens

Formation à l'interculturalité des intervenants c'est-à-dire informer qu'il existe d'autres façons de fonctionner

Avoir connaissance de ce qui se fait ailleurs pour bien orienter les gens



C. Etat des lieux des discussions de chaque séance ou groupe de séance (données récoltées et analyse)

Commentaire préliminaire :

Il est avant tout indispensable de saluer l'existence et la mise en place d'un projet tel que celui des Assises de l'interculturalité. Susciter le débat constitue aujourd'hui un véritable atout pour l'interculturalité. La mise en évidence de cet objet permet de l'inscrire au cœur de la société.

Impressions générales relatives au rapport des Assises de l'interculturalité :

Le rapport semble peu consistant de prime abord. Il semble s'agir essentiellement d'une redite. Un apport fondé sur une véritable analyse de terrain est absent.

Le rapport s'ancre dans une historicité : il succède aux réflexions de 2002 et 2006. Ce rappel, s'il fait état d'une filiation ne se suffit pas à lui-même. Une explicitation des implications de ce lien aurait été éclairante pour qui n'a pas lu ces travaux.

La méthodologie à l'air cohérente mais une consultation du public a-t-elle eu lieu ? Les recherches menées sont issues du monde académique mais l'objectif de recueillir les analyses des différents acteurs de la société est-il atteint ? La méthode pose question car un appel a été lancé à des universitaires et autres personnes qui ne sont pas des connaisseurs de la matière. Sa nouveauté est donc un frein à la profondeur des analyses proposées. Il est dommageable que un espace n'aie pas été prévu pour que les milieux associatif, institutionnel et académique se concertent sur la matière et au terme du travail accompli. Ce manque d'interaction entre ces secteurs empêche une réflexion commune. Les associations et les cultures auraient dû être au centre du débat. Qu'en est-il, au bout du compte, de la citoyenneté, de la culture, de la pluralité et de la diversité ? Des appels à projet ont été lancés mais il eut fallu cadrer cette action par une analyse préalable des pratiques et besoins du terrain afin de déterminer les axes thématiques de travail. Le découpage proposé semble fait de toute pièce, extérieur à l'interculturalité et plaqué sur le sujet ainsi écartelé entre des matières dont la subdivision ne correspond pas toujours au concret. Plus de 300 projets ont été portés par l'associatif et, à l'arrivée, l'espace dédié à l'action associative est maigre eu égard aux autres parties du rapport. Le rapport est inadéquat si l'on tient compte des moyens alloués aux Assises de l'Interculturalité dans leur



ensemble. L'interculturel n'est pas à penser en terme d'appel à projet. Cela donne l'impression que tout doit venir du haut et que les pratiques de la bases sont faibles. Pourquoi ne pas avoir prospecter sur la façon dont l'interculturalité résonne chez les acteurs plutôt que d'imposer un découpage venu du haut ? Il faut se pencher sur ce qui se passe au niveau des gens, des citoyens de façon concrète. La faible concertation en matière d'interculturalité entre les citoyens, les associations et les institutions est peut-être une cause. L'interculturalité se définirait-elle alors plus par sa non existence que par son existence conceptuelle et pratique ? Comment la concevoir ? que devrait-elle être. Le rapport aurait du conceptualiser l'existant en la matière pour réfléchir à la construction d'outils appropriés. Le manque de systématisation des pratiques pour faire émerger et créer la connaissance est à déplorer.

Qui plus est, le traitement de l'associatif proposé dans le rapport semble effectué un retour vers une structuration communautaire du tissus associatif alors que, ainsi que A. Manço l'a lui-même souligné ailleurs, il faudrait s'en écarter.

Le cultuel fait partie de l'interculturel or, dans le rapport, l'interculturalité est définie comme un dialogue entre des communautés culturelles plus que culturelles. La place octroyées aux cultures est faible eu égard aux aspects religieux. L'interculturalité se voit également souvent rapprochée et même confondue avec d'autres notions : une interculturalité réussie serait par exemple équivalente à une intégration sociale accomplie par l'emploi. Cette vision socialiste et syndicaliste de la société par le travail n'est pas unique. D'autres modèles réflexifs et historiques existent. Pourquoi ne pas les envisager ?

Les recommandations formulées ne s'attèlent pas à définir le contenu des formations à mettre en place. Cette tâche incombe aux autorités politiques. Cependant, il semble parfois aisé d'affirmer que l'école, par exemple, a besoin d'interculturalité sans dire comment agir et sans se baser sur les actions existantes. Proclamer la nécessité de l'interculturalité dedans l'espace social est basique. Pourquoi ne pas énoncer des pistes d'action pour mettre l'interculturalité en pratique au cœur de la société ? Pourquoi ne pas avoir interrogé la satisfaction des acteurs face aux pratiques existantes ? Pourquoi ne pas avoir été sur le terrain ? Il devrait, au-delà des recommandations, y avoir une revendication sociétale. Pour rendre les gens acteurs, il faut savoir comment ils envisagent les choses. Si quelques acteurs de l'associatifs ont été entendus par le comité de pilotage pourquoi l'avoir fait hors de leur terrain et de façon si peu consistante ?



La mise en exergue de la politique d'intégration flamande souligne avec acuité l'inexistence d'une politique réfléchie en la matière en Région wallonne. L'empreinte flamande serait-elle révélatrice d'un manque d'imaginaire en Wallonie ?

Analyse de chaque chapitre du rapport :

1. Enseignement

Il y a une volonté de prendre l'enseignement au sens large et donc pas seulement les problèmes les plus visibles. Il s'agit de saisir l'occasion d'améliorer la qualité de l'enseignement en considérant tous les acteurs. Cependant ces acteurs sont considérés selon leur rôle et nullement membre du système école. Chacun se voit cantonné à ce rôle et aux tâches qui lui incombent traditionnellement en Belgique. N'y a-t-il pas là un risque d'enfermer les acteurs dans des modèles normatifs ? L'école est un lieu de reproduction des inégalités où la discrimination sociales et la ségrégation ont cours. Cependant ce fossé est principalement creusé entre les niveaux de scolarité : le technique et le professionnel n'étant considéré que comme un lieu de relégation d'une voie générale normale. Ceci se double du constat que les élèves d'origine étrangère confrontés à des difficultés scolaires se voient rapidement « réorientés ». ces discours généralistes bien qu'étant le reflet d'une réalité complexe, aurait pu se baser sur une approche concrète des écoles directement et indirectement au travers d'une démultiplication des études envisagées en la matière dont certaines partent du terrain. Rares sont les pistes et recommandations qui explicitent concrètement comment lutter contre cette ségrégation. Tout ne peut venir des instances supérieures, les pratiques quotidiennes sont aussi à considérer et à remodeler éventuellement ou à mettre en évidence certainement car dans de nombreuses écoles les projets se multiplient pour s'ouvrir à la diversité et prendre conscience de sa richesse. Pointer les causes de cette inégalité scolaire aurait eut l'avantage de faire se rencontrer les différents acteurs de l'enseignement autour d'une ou de différentes solutions possibles et concertées.

La diversité est appréhendée sous la forme d'une nécessaire formation des enseignants à son existence et ses multiples facettes. N'est-ce pas là promouvoir un apprentissage de recette au lieu de fonder la réflexion sur le vivre ensemble ? Ne risque-t-on pas alors de glisser vers l'amalgame suivant : appartenance différente = gestion différente. N'est-on pas tous différents ? Eveiller l'esprit critique et valoriser les compétences de chacun doit pouvoir se faire quel que soit la provenance en insistant sur les complémentarités et la force de ces



dernières. L'interculturalité n'est pas exclusive, elle ne concerne pas seulement « les étrangers ». Les compétences interculturelles sont des compétences que chaque citoyen devrait cultiver en pratiquant notamment la décentration. Cet exercice n'est pas le propre du migrant mais une condition du vivre ensemble quel que soit l'autre auquel je m'adresse. Ces compétences ne sont pas le propre des immigrés. Ce n'est pas non plus une capacité faute de mieux. C'est une démarche d'ouverture. En plaçant une égalité entre migrant et interculturalité, on crée une zone réservée : à eux de faire l'exercice, à eux la compétence, à eux ce profil. Les compétences interculturelles ne sont pas l'apanage d'une culture mais un apprentissage qu'il serait sein de cerner. Il ne s'agit nullement d'enfermer l'autre dans sa différence mais n'est-ce pas le risque déjà en la pointant et en l'associant à une construction de l'autre comme victime ? Le cas par cas doit prévaloir. L'absentéisme des « gens du voyage » ne s'explique pas de façon commune à cette catégorie construite par les autorités. Il n'est pas non plus similaire à l'absentéisme des enfants de la classe populaire et/ou d'une origine étrangère.

Si la volonté d'intégrer la diversité au sein des programmes scolaires est une nécessité, si sortir des représentations euro-centrés est un impondérable, de quoi parle-t-on lorsqu'on prône, dans le rapport, d'un « véritable universalisme ». Il s'agit de ne pas oublier que le discours historique, quel que soit son origine, recèle une part de centration. N'est pas l'esprit critique face à un discours plus que la matière elle-même qu'il s'agit de changer ? Cet esprit critique permettrait en outre aux élèves de distinguer idéologies et thèses scientifiques.

La question de la « neutralité » reste entière. Outre la recommandation relative au voile, aux jours de fêtes ou aux prescriptions alimentaires très concrètes, préciser ce qu'on entend par neutralité est fondamental afin de ne pas amalgamer neutralité et uniformité.

L'image d'une interculturalité uniquement tournée vers les populations précarisées et minoritaires se dégage de cette section du rapport. Une vision plus systémique et se rapportant aux pratiques quotidiennes dans les classes aurait peut-être pu étoffer et complexifier cette approche cantonnée dans une vision spécifique de l'altérité et de l'interculturalité. Attention de ne pas confondre ce qui relève de la diversité des origines et ce qui relève de l'inégalité économique.

2. Emploi



On peut parler d'une image dépréciative d'autrui dans la section emploi du rapport des assises de l'interculturalité considérant cet autre principalement comme membre de la population issue de l'immigration. L'accent est mis sur les problèmes et les discriminations dont cet autre est victime. Ces problèmes loin de devoir être passés sous silence sont à pointer : discrimination à l'embauche, ... Les préjugés sont à dénoncer et les implications concrètes de ce regard sur les actes sont à épingleter sévèrement. Cependant, les aspects positifs sont très peu évoqués : les plus-values de la diversité dans le domaine du travail, le rajeunissement de la main d'œuvre aux qualifications diversifiées, ... Ces éléments ne devraient-ils pas être rappelés dans un tel rapport ? Plus généralement même, les apports de la rencontre des cultures sont peu évoqués. L'intention n'est pas d'enjoliver le tableau mais de ne pas non plus céder au misérabilisme même si certaines situations se révèlent être dramatiques. On risque également de confiner les minorités dans certaines activités et de détourner les bonnes intentions premières de la mise en exergue des compétences des immigrés en dérapant vers une immigration choisie sur bases de critères de compétences spécifiques.

Mettre l'accent sur la transversalité du repli identitaire est une plus value : la réalité est complexe et nuancée. Ces mouvements ne sont pas le propre des minorités ethniques et autres mais se vit aussi dans la société occidentale. Il est également souligné le fait que pointer l'immixtion même bien intentionnée mais souvent maladroite des interventions sociétales occidentales dans ce qu'il est convenu, de ce point de vue particulier, d'appeler des problèmes est très pertinent. En effet, l'ethnocentrisme de ces positions et de la lecture problématique qui en est faite est à mettre en avant. Le rapport des assises ne blanchit donc absolument pas le tableau et pointe les problèmes concrets de l'emploi en Belgique.

Lorsqu'il est question de la neutralité exigée pour les fonctions dites d'autorité, la question de ce que recouvre cette autorité subsiste. E. Delruelle pose lui-même cette question. A quel niveau se situe-t-elle ? Les enseignants, par exemple, n'incarnent-ils pas une autorité pour les élèves ? Pourtant le débat sur le voile pour les élèves issu d'un compromis est plus nuancé qu'à l'accoutumée. Il existe un vide légal pour les élèves. Passer de l'interdiction à la liberté à l'âge de 15 ans conformément à l'estimation de ce qu'est l'âge du choix raisonné est une étape. La question des enseignants n'est pas encore tranchée.

Aucune mention n'est faite de l'apport du secteur associatif dans le chapitre emploi du rapport. Or les associations œuvrant à l'insertion ou la réinsertion sont actives et contribuent à mettre en avant les atouts de la diversité.



3. Regard porté sur les entreprises et l'institutionnel

En introduction de la section emploi du rapport, l'ethno-stratification du marché de l'emploi en Belgique est rappelée chiffre à l'appui : 4 Marocains sur 10 sont au chômage. Les étrangers ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et ont bien plus de chance que les autochtones d'être au chômage et ce même si le profil est identique. Effectivement, sur le terrain, le message est que la Belgique met beaucoup de plans en œuvre pour accéder à l'emploi mais que c'est aux étrangers de s'adapter. Les managers et entrepreneurs sont formés à la gestion mais trop rarement à la gestion interculturelle. Des portes se sont ouvertes en la matière mais beaucoup reste à faire à la fois par la mise à niveau des personnes d'origine étrangère mais aussi et surtout par le milieu d'embauche pour que celle-ci puisse évoluer dans l'entreprise sans faire abstraction de sa culture.

Dans les 5 chapitres du rapport, on n'aborde pas le tissu entrepreneurial or bon nombre d'emploi y sont générés. La carence des compétences patronales aurait dû être soulignée ainsi que la nécessité de former les employés des agences intérim comme le rappelle l'ECRI. La recommandation 60 du quatrième monitoring de l'ECRI² concernant la Belgique invite les autorités à *poursuivre leurs efforts visant à lutter contre la discrimination raciale directe et indirecte à l'emploi et à favoriser la diversité culturelle au sein des entreprises en coopération avec les acteurs-clés dans ce domaine et notamment les syndicats, les organisations d'employeurs et les agences d'intérim*. La recommandation 61 insiste, pour sa part, sur l'indispensable sensibilisation des employeurs à la lutte contre la discrimination surtout linguistique. En effet, le rapport mentionne l'utilisation de prétexte lié à la maîtrise de la langue pour refuser l'accès à un emploi qui ne nécessite pas une maîtrise de la langue.

Cette lacune est probablement due à une conception de l'emploi sous l'angle de l'accès à l'emploi pour les primo-arrivants et non de la vie au travail. Nombre de choses sont à réaliser dans ce domaine en commençant par la formation qui ne doit pas se contenter d'une approche marketing. En effet, l'interculturalité en entreprise est souvent considérée comme un moyen pour s'installer sur le marché international et non comme une façon d'envisager autrui avec ses particularités, ses compétences et ses droits. On en reste à des recettes parfois éculées et surtout réductrices et réifiantes de l'autre. Il est essentiel d'agir en ce domaine.

² http://hudoc.ecri.coe.int/XML/ECri/FRENCH/Cycle_04/04_CbC_fre/BEL-CbC-IV-2009-018-FRE.pdf



Il est également dommage de constater que les entrepreneurs se lancent beaucoup plus dans l'interculturalité même en la réduisant à un moyen d'augmenter ses bénéfices que les autres acteurs de la société. Ils s'axent, certes, sur l'offre et la demande mais cela pourrait avoir un impact positif à long terme. Ils exhibent l'interculturalité mieux que les autres secteurs. Même si elle devient un produit ou un argument de vente, elle est plus visible que dans l'espace public. Ceci ne signifie en rien une légitime appropriation de cette thématique par le marché. C'est un constat face à la neutralité mais n'est pas une solution. La confiance en une évolution positive des choses et leur capacité à s'arranger seules s'estompe.

4. Gouvernance

On peut interroger des phrases qui telles celle de la p76 du rapport insiste sur le fait que la diversité doit être « liée indissociablement à tous les niveaux de pouvoir politique ». Tout doit-il être coordonné et géré par le politique ?

5. Biens et services : logement et santé

Le rapport recommande d'investiguer les hôpitaux notamment sous l'angle des problèmes rencontrés par les médecins. Pourquoi se travaille n'a-t-il pas été mis en œuvre. La question de la méthode se pose une nouvelle fois : pourquoi ne pas être parti des pratiques concrètes du terrain pour mener la réflexion sur cette assise et non à partir d'un constat généraliste des problématiques.

6. Vie associative, culture et médias

Le monde associatif est reconnu pour les espaces de rencontre entre les cultures qu'il favorise au travers de ses actions. Cependant, l'attention est essentiellement tournée vers les associations communautaires présentées sous leur plus beau jour comme notamment aide à la constitution d'une identité forte. Les risques de déviance communautaristes ne sont à peine évoqués. Une carence forte du volet associatif est donc à déplorer. Est considéré comme interculturel ce qui œuvre à l'interculturel c'est-à-dire le tissu associatif communautaire mais qu'en est-il du citoyen et de la société dans son ensemble ? N'est-ce pas une façon d'enfermer le sens même de l'interculturalité dans le regard que le rapport lui-même en construit ?

On ressent la sensibilité flamande de l'associatif. Leur politique est plus claire et structurée par les 14 fédérations de communautés mais aucune place n'est laissée à la réalité de



l'associatif en régions wallonne ou bruxelloise. Le rapport entend traiter d'interculturalité or les acteurs de l'interculturalité se voient réserver seulement 6 pages du rapport. C'est minuscule au regard des autres volets. L'interculturel ne peut se faire hors des médias, de la culture et des acteurs alors pourquoi limiter si fortement leur questionnement en les réunissant dans une même section du rapport ? On sent ici le poids d'une vision « syndicaliste » de l'intégration considérée comme se faisant principalement par l'emploi. L'intégration sociale prend le pas sur une intégration culturelle.

7. Recommandations au final

Cette démarche doit pouvoir servir à mettre en avant un nouveau modèle pour la prochaine approche globale qui sera menée dans le champ de l'interculturalité en Belgique. Elle doit pouvoir servir de base pour constater les avancements, stagnations et reculs en la matière telle que construite dans le rapport et éventuellement adaptée, affinée par la suite. En effet, le débat est lancé dans la société sur chaque matière abordée par le rapport. Il serait dommageable de ne pas rebondir et faire fructifier cet intérêt commun sans le cantonner à la gestion des conflits communautaires ou culturels, aux quartiers identifiés comme difficiles.

8. Quel apport du rapport ?

En ce qui concerne la citoyenneté et la démocratie, même si elle est argumentée de façon fine et précise, la décision reposant sur le compromis final est discutable au regard de la notion même de démocratie comprise comme respect des minorités et protection face à la domination de la majorité. Le compromis est présenté sous l'angle du respect, comme l'élément le plus intégrateur qui soit mais, en définitive, ce sont principalement des interdictions qui composent les recommandations. Ne pouvait-on faire mieux principalement lorsque les pratiques culturelles envisagées ne font pas de mal ?

Notion de compromis semblent recourir aux même ressorts que la discrimination positive : n'est-ce pas miser sur le plus petit commun multiple et ainsi tirer vers le bas les accords du bien vivre ensemble el lieu et place d'une gestion partagée menant les acteurs à s'élever ?

Néanmoins, la réflexion ouverte en fin de rapport sur l'intégration des points de vue recèle un potentiel à exploiter. Par ailleurs, insister sur le suivi et l'évaluation des pratiques et recommandations formulée est on ne peut plus pertinente.

Analyse des données récoltées sur les pratiques interculturelles des associations rencontrées :



1. Conception de l'interculturalité :

L'interculturalité est qualifiée à priori de façon contradictoire mais peut-être complémentaire : une richesse, la mise en avant de la richesse de la diversité mais aussi une difficulté que de pouvoir tirer parti de cette richesse en raison notamment des stéréotypes et discriminations vécu par les personnes incarnant « la différence » ou, à tout le moins, présentés comme tel. Ceci ternit et amoindrit la capacité de mettre en avant les apports de la diversité.

Une distinction est rapidement faite par certains acteurs entre multiculturalité et interculturalité. Le premier est un effet mosaïque des cultures et différences qui vivent les unes à coté des autres tandis que l'interculturalité est une capacité à faire des jonctions, des ponts, des rencontres, des échanges ou une synthèse entre les différentes cultures en présence sur un même territoire, au sein d'une même localité ou collectivité.

L'action interculturelle est aussi une façon de lutter contre les stéréotypes et les discriminations, les discours racistes et l'exclusion.

C'est aussi une lutte pour l'émancipation des personnes selon le projet propre aux associations en tenant compte de la diversité du public en essayant de se faire rencontrer les différences autour de points communs (ex : la femme, l'analphabétisme). Il s'agirait de tirer parti des ancrages multiples des usagers de ces associations pour partager ses valeurs et expériences. On se rapproche de la diversité culturelle tout en ne la limitant pas aux seules origines. L'interculturalité serait aussi, dans cette lignée, une formation : des outils spécifiques à destination des étrangers.

Les difficultés transcendant les appartenances sont également mises en avant pour aborder la « transculturalité ». Cela se superpose à la diversité.

L'interculturalité permet de dépasser l'identité en termes d'appartenances particulières, spécifiques. Ce qui est proposé comme une gymnastique difficile entre ouverture et habitude.

L'interculturalité oscille donc entre quelque chose qui concerne tout un chacun et quelque chose de propre aux étrangers qui peuvent avoir potentiellement une vision double. L'interculturalité est une opportunité de développer un potentiel présent. Cependant un esprit latent voudrait malheureusement que les personnes arrivant en Belgique doivent se débrouiller pour se mettre à niveau. Si elles n'y arrivent pas, une série d'outils à l'extérieur (CPAS, chômage, ...) serait là pour les aider mais ce ne serait pas à tout un chacun de s'impliquer activement et amener la personne d'origine étrangère vers soi et aller vers elle



pour contribuer à l'établissement d'un territoire interculturelle nécessité aussi l'implication mais pas unique des étrangers. Même si les entrepreneurs développent des affinités avec une certaine vision de l'interculturalité, c'est trop peu. La culture d'entreprise se fonde sur la culture des clients et la culture de ces derniers reposent sur la culture environnante : wallonne, belge, européenne, occidentale. Le chemin ne doit pas être fait par un seul côté mais par les deux bouts pour faire quelque chose de constructif.

Au-delà du pas que chacun devrait faire, un contexte préalable doit exister. L'environnement doit être favorable à ce déplacement de l'un vers l'autre sinon il est difficile d'activer cette rencontre des cultures. Il est difficile de séparer, de dresser une frontière entre ce qui appartient à l'intégration et ce qui appartient à l'interculturalité. Un parallélisme peut être fait entre interculturalité et citoyenneté : pour favoriser l'activation de ces deux aspects, il faut un contexte favorable à leur déploiement. Cet environnement fait encore défaut actuellement. Cela ne tombera pas du ciel. L'interculturalité naît en réaction d'une politique stérilisante, défaillante qui pousse notamment la troisième génération d'immigrés à parler d'interculturalité. Le manque de cadre est une des raisons qui engendre la polysémie de l'interculturalité, les 1001 définitions du mot. Les décideurs politiques ne savent sur quelle approche se baser. Chaque discours politique se trompe sur la notion de l'interculturalité elle-même car elle se confond avec d'autres thématiques qui bien que liées ne sont pourtant pas identiques. L'interculturalité est perçue comme une étape de la politique d'immigration. Avant, on parlait d'intégration. Si le débat est limité à l'espace wallon, il est difficile de parler d'interculturalité lorsqu'un décret organisant le processus d'intégration stagne, dans son intitulé : décret d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. La culture ne peut être approchée que dans sa dimension éphémère. Un Marocain venant en Belgique dans les années 50 rapporte au pays la télé couleur, ce qui est disponible sur le marché mais aucune profondeur idéologique n'est présente³. Or une

³ Des discours similaires relatifs aux migrants pendulaires dénoncent la superficialité de la mobilité. Revenant au pays, les migrants rapporteraient uniquement des valeurs superficielles de la modernité, des attitudes consuméristes ayant un impact négatif sur le tissu social des localités roumaines. Les influences culturelles plus profondes telles que les valeurs démocratiques et dites « civilisationnelles » ne les atteindraient pas. Aucune interculturalité non plus n'est visible dans les pays d'origine selon les discours quotidiens des habitants. Une dénonciation des influences dénommées « modernes » et dites superficielles pervertissant la culture n'est pas un discours neuf. Déjà au 19^{ème} siècle, par exemple, Titu Maiorescu dénonçait le processus de modernisation roumain comme « une forme sans fond ». L'amalgame fait entre étranger, altération et nouveauté vs autochtone, pureté et tradition transcende les frontières.



approche plus profonde de la culture a existé grâce à l'environnement dans lequel les gens vivaient.

Il est peut-être paradoxal de définir l'interculturalité car, fondamentalement n'est-elle pas diversifiée ? Il s'agirait d'accepter la diversité intrinsèque de l'interculturalité. L'interculturalité est perçue comme un vécu, une vivre ensemble qui touche tout le monde, dépasse l'immigration et est sans cesse à re-parcourir car propre à chaque rencontre. Il y a aussi, dans les données, une interculturalité plus politique qui va dans une direction précise s'adressant à un public précis : les immigrés. L'interculturalité est aussi vue comme un passage d'une juxtaposition des cultures telle une mosaïque à une situation d'échanges et un partage des valeurs. Ce serait comme une évolution d'une étape de constats des différences vers une autre à l'on s'appuie sur et crée des ressemblances. Par contre, l'interculturalité en termes d'actions collectives ne transparait pas dans les données récoltées. Il ne s'agit pas uniquement de partage, de valeurs collectives mais aussi d'action même si les valeurs ne sont pas toujours identiques. Cependant, des axes mobilisateurs sont communs. Il serait pédagogiquement pertinent de pouvoir identifier ces axes mobilisateurs, partagés par tous qui pourraient être les guides d'une action collective. Théoriquement, l'interculturalité est une construction nouvelle de l'action collective et non la simple somme des différences additionnées. Cette nouveauté est-elle si neuve ? Les peuples ne sont-ils pas en contacts depuis l'aube de l'humanité ? Les échanges n'ont-ils pas cours depuis la préhistoire ? Si la diversification des références couplée à une pluralité visible accrue en un même lieu accentuent les mixités et rencontre, le processus est-il neuf ? L'interculturalité est-elle un mot plaqué sur une prise de conscience tardive des échanges mutuels et transformateurs des sociétés en contexte de mondialisation ou y a-t-il effectivement une nouveauté dans le phénomène des rencontres culturelles s'influençant mutuellement, créatrice de nouveau mode d'être ensemble dépassant le côté à côté ? Outre ses développement théoriques, l'interculturalité est concrète également, vécue sur le terrain. Identifier les outils, les actions menées en ce sens est un début. Deux voisins s'associant pour récolter des pêches est une première forme d'interculturalité. Des rencontres entre personnes de génération, de groupes sociaux, d'origines différentes existent. Il n'y a pas besoin de politique pour faire bouger ce qui vit spontanément là. L'interculturalité est aussi appropriée par les politiques en dépit du terrain non fertile pour cela actuellement. Les enjeux politiques sont plutôt, sous couvert d'interculturalité, associés à des enjeux de



domination. Ceux-ci sont bien réels et à ne pas perdre de vue même dans l'approche des pratiques quotidiennes car ces rapports influent sur les représentations et comportements des acteurs. L'interculturalité n'est pas ici la même pour un homme venu d'Afrique que pour un Suédois. Les Européens seront plus ouverts à priori à quelqu'un venant d'Europe qu'à quelqu'un venant d'ailleurs. Les différences seront moins fortes. L'acceptation sera plus grande sans nécessairement donner naissance à un mouvement interculturel.

L'interculturalité peut aussi être perçue de façon naïve et belle au quotidien, présentée positivement tant qu'il n'y a pas de revendication. Dès que ces dernières apparaissent alors les choses se corsent. La reconnaissance des différences et de leur légitimité à s'exprimer pose problème. Les cultures n'ont pas les mêmes droits sur un même territoire. Une société interculturelle est-elle alors une société où toute culture participe à l'éducation civile de la même façon et selon les mêmes droits. Le discours de l'enrichissement réciproque par les différences a donc sa limite s'il ne relève que des mots, du politiquement correct. L'inégalité⁴ des droits, les rapports de dominations sont une des grandes difficultés pour activer l'interculturalité aujourd'hui. La hiérarchisation des cultures est un danger mais, un autre risque est le non déploiement d'une culture de l'Homme sur base de ses cultures entrecroisées. L'interculturalité peut être un frein contre l'uniformité imposée par le marché. Toutefois, elle restera stérile si elle n'apporte pas un plus à la culture de l'Homme. En devenant citoyen, on entre en interaction avec les différentes composantes de l'espace public.

Il se dégage des définitions récoltées un regard positif posé sur l'interculturalité. Qu'en est-il d'une vision négative, d'une évolution de la conception de ce mot ? Pour certains acteurs de l'associatif, l'interculturalité n'existe pas. Cela transparaît aussi dans l'idée de passage puisqu'il faudrait aller de l'un, de ce qui est vers autre chose à venir. L'interculturalité serait à la fois la méthode pour transiter d'un état à un autre mais aussi un aboutissement.

Il est intéressant aussi de souligner qu'un des interviewés parle de « synthèse de deux mondes ». Cela dépasse donc la coexistence. Cette idée est la seule qui exprime vraiment, dans les données récoltées, une dimension différente. Les autres utilisent surtout la notion d'échange. Or l'échange n'équivaut pas à la construction d'une nouveauté, à la création.

⁴ L'égalité n'est ici pas considérée comme une uniformisation par le droit mais bien un droit commun et égal pour tous respectueux également de la diversité.



Par ailleurs, la synthèse n'est pas non plus perçue, ici, comme un amalgame, un mélange uniforme. Pourquoi cette approche limite-t-elle la synthèse à deux mondes ? Il est peut-être préférable aussi d'utiliser un autre terme que celui de « monde ». la synthèse peut être un nouveau départ pour une interaction.

L'interculturalité est aussi présentée comme un apport de connaissance. On rejoint là l'idée de la construction de quelque chose de différent. Elle est un moyen pour parvenir à une société interculturelle. Cela impose une flexibilité et une capacité d'ouverture et de curiosité. C'est une « gymnastique » pour aller vers l'autre.

2. Construction de l'autre dans les associations rencontrées :

L'autre est construit selon trois axes principaux :

- une personne fragile, en déséquilibre qu'il faut aider, dans l'urgence, à retrouver son équilibre. L'interculturalité est alors une action directe envers l'autre étranger, primo-arrivant qu'il faudrait aider à s'intégrer. Ce schéma n'enferme cependant pas l'autre dans une passivité. Il doit se prendre en charge et être aidé, soutenu dans cette prise en charge active. Il doit aussi être tiré vers le haut. Sa capacité à se débrouiller serait donc limitée et impose l'intervention des associations.
- L'autre irréductible présente des différences qui ne sont pas à faire disparaître car elles existeront toujours. C'est une approche un peu plus philosophique de l'altérité comme tiers nécessaire à la construction identitaire. Ceci recoupe plus l'idée de l'interculturalité comme nécessitant un passage.
- L'autre victime de nous est en souffrance car stigmatisé, stéréotypé, exclu de la société d'accueil en manque d'information. L'interculturalité consisterait alors en une information et une formation des nationaux pour accueillir le migrant.
- L'autre d'ici compétent car flexible en raisons de ses différentes appartenances

Le discours prend nécessairement une forme particulière selon l'activité de l'association. L'approche de l'autre ne se dégage pas des pratiques et projets défendus et menés dans la structure dont l'interviewé fait partie. La conception de l'autre n'est pas une approche dégagée du concret vécu sur le terrain. Elle ne donne pas lieu à une abstraction ou une réflexion élargie dégagée de la conception liée aux pratiques. Il n'y a pas de méta-communication sur ce qu'est l'altérité. Le concept de l'altérité se confond, dans ces données, avec le concept étranger. Il est difficile de comprendre ce qu'est l'altérité même si la



question posée est ouverte et n'impose pas une lecture. L'autre est perçu comme « mon public » que je dois aider, accompagner, orienter, ... Il n'est pas question de l'autre en relation avec moi et de moi m'impliquant dans cette relation. L'autre est généralisé, globalisé dans un ensemble indéfini qu'est « le public » de l'association. Cependant, il est également souligné parfois que l'autre n'est pas seulement l'étranger mais aussi une personne d'un milieu social différent ou encore que l'individu, pour ne pas être gommé, doit rester autre. Hors de cela, il s'agit du réfugié, celui qui est à aider. L'autre comme partie de moi ou non n'est pas approchée. C'est limité de la part des acteurs interrogés et dévoile par là même la limitation de la réflexion portée sur ce que doit être l'action associative. L'interculturalité et l'altérité sont souvent envisagées par le petit bout du projet de l'association et non dans leur ensemble, dans une vision systémique ou générale de la société et de l'action sociale et citoyenne. Cela se perçoit déjà dans les attentes que les nationaux ont lorsqu'ils viennent en formation à l'interculturalité. Leur attente concerne surtout un outillage : une information sur l'autre, comment travailler sur l'autre. Il ne s'agit jamais d'interroger sa relation et sa position envers cet autre. Or, confronté à la différence, il y a nécessairement un travail à faire sur soi et une implication de part et d'autre. La remise en question de soi, de son approche est rare comme si le public était totalement extérieur à soi. L'approche est pragmatique et gomme la perception philosophique de l'autre comme conscience, comme très proche aussi. On se pose peut la question, dans ces données, de savoir où commence l'autre et ainsi se dégager potentiellement d'une vision schématique liant l'altérité à l'étranger. L'autre est multiple et à chaque fois les enjeux diffèrent. Il ne s'agit pas d'une catégorie dont les membres sont identiques. Les frontières de l'altérité fluctuent selon les références adoptées : l'autre peut être mon frère, mon voisin, Français et Africain selon l'espace dans lequel j'englobe le semblable. L'étranger est celui qui n'est pas moi et pas seulement celui qui a une autre nationalité. C'est celui qui me permet aussi d'exister. Ceci ne transparaît pas comme si eux-mêmes n'étaient pas conscients d'être l'autre de quelqu'un. L'autre est fragile et mis à distance de soi. Il est un public, un objet sur lequel on peut agir. Tout se passe comme si cette action était détachée de tout ressenti, de toute implication, de toute émotion, de toute réciprocité. Pourtant l'autre n'est pas une chose dénuée de toute relation avec moi. Le but du travail pédagogique n'est-il pas d'équilibrer ce rapport de force, d'en prendre conscience pour instaurer une relation symétrique à l'autre et cesser de le voir comme une victime, le réceptacle de mes propres projections ? L'autre aussi doit pouvoir apporter sa contribution or cet espace d'échange, de



réciprocité n'est guère visible dans les conceptions d'autrui forgées dans le propos des acteurs interrogés. La gestion participative des projets et les fondements démocratiques se révèlent donc des ressorts essentiels à la mise en exergue de ce type de relation. *Je ne peux briller que dans la conscience de l'autre* dit J-C. Polet et seulement si j'entends ce que l'autre dit et respecte son point de vue autre.

3. La place de l'associatif dans le champ de l'action interculturelle

Quelle place est octroyée et quelle place le tissu associatif prend-il dans l'interculturalité au regard des données récoltées dans les collectifs rencontrés ? Le monde associatif actuel, dans son état de santé et de pensée, fait-il un travail en matière interculturelle ?

Deux éléments apparaissent clairement dans les données récoltées : l'association a prioritairement un rôle **d'éducation** et **d'émancipation** du public. Elle aurait pour but d'informer et de déconstruire les stéréotypes portant sur les populations dites étrangères, minoritaires, ... La désignation de ce groupe varie selon les personnes interrogées et le secteur de leur action associative. Il s'agirait d'éveiller l'esprit critique des citoyens nationaux ou d'une autre origine afin de privilégier une prise de position réfléchie des consommateurs devenant par là même consomm-acteur de leur vie.

Les ASBL auraient aussi pour but de rétablir un équilibre dans la façon dont les migrants seraient déstructurés par leur mobilité. Confrontés aux difficultés du départ, du voyage et de l'installation, les migrants seraient fragilisés. L'association se propose d'être un lieu aidant et favorisant le rétablissement des équilibres au sein des familles et individuellement. Ne s'identifiant pas au médecin, elle serait plutôt un **accompagnateur**. Elle ne se propose pas de soigner mais de soutenir. L'association est un lieu d'écoute des usagers qui ne les prendra pas en charge mais les guidera. Le but n'est pas de « faire à la place » mais de « faire avec » pour les rendre autonomes et confiants.

Le **pont** serait également emblématique de l'action interculturelle associative : chacun peut vivre sa culture tout en participant à celle d'autrui de façon multilatérale et non dans une perspective autoritaire. Ce pont est un lieu à la fois de rencontre et de confrontation des regards sur l'autre et sur soi par le biais de cet autre réduit souvent à une mise en danger de la culture nationale. Ce type de réactions est par ailleurs clairement affiché dans les réactions des internautes sur les forums des sites francophones d'information nationale le jour de la sortie des actes des assises de l'interculturalité.



A titre d'exemple :

08.11.10 - 15:17 - Tom

Osons l'idée d'une assimilation des immigrés !

Assimilation respectueuse, bien sûr, de l'identité de tous. Dans la mesure où ces différences restent chez soi pour tous.

Les politiciens (surtout de gauche) ont trop longtemps eu peur d'affirmer notre propre identité européenne, greco-romaine, chrétienne et humaniste. Parler de patrie est même devenu tabou.

Cela pouvait se comprendre au siècle dernier : les théories géopolitiques et culturelles de certains ont provoqué des guerres atroces et des génocides. Ainsi était-il mal vu de parler d'identité, de cultures et de géopolitique (le mot était même banni dans l'enseignement universitaire de la Sorbonne dans les années 50 !).

Mais aujourd'hui notre Culture ne se fait-elle pas (un peu) marcher sur les pieds ?⁵

Les idées ci-dessus reprises mettent principalement en avant l'intégration des arrivants dans une société d'accueil. Des principes différents sont associés à ce terme « intégration ». Ceci ne concerne que partiellement l'interculturalité. Il s'agirait surtout d'éduquer la population d'accueil à l'ouverture (sortir du schéma de pensée populaire « il y a une politique spéciale pour eux et rien pour moi ») et de permettre aux migrants de s'installer correctement dans la société d'accueil (sans que ce « correctement » soit étayé) en résolvant les problèmes identifiés et imputés à la migration : de niveau psychologique et adaptatif, de l'emploi et de la formation, de l'implication citoyenne, ...

L'accent a, par exemple, été placé sur les jours fériés dans la presse et les échos donné au rapport des Assises. La position française de respect de la laïcité n'est pas de l'interculturalité. On ne peut pratiquer une interculturalité en concédant à l'autre ce qu'il a ou ce qui existe. Il ne s'agit pas faire plaisir aux uns et aux autres. L'interculturalité ajoute une chose nouvelle aux diverses parties de la société, c'est le « co-culturel ». Il est cependant intéressant d'attirer l'attention sur l'accent placé sur la laïcité alors que les jours fériés sont liés à une religion.

Où se situent les limites de l'action associative et de l'action associative interculturelle ? Comment les mesurer ? Derrière le terme « associations » diverses réalités et actions se retrouvent : des amicales, cercles et autres collectifs à l'action civile organisée, du palliatif

⁵ Réaction d'un internaute suite à la mise en ligne de l'article « Assises de l'interculturalité: les enjeux sont de taille » sur le site de la RTBF à l'adresse suivante : <http://www.rtbf.be/info/belgique/politique/assises-de-linterculturalite-un-rapport-qui-donnera-tort-aux-sceptiques-273233>

On retrouve ici une illustration de la dichotomie précédemment mentionnée en note 3.



au réactif en passant par la revendication. « Etre civil » est hors du champ politique même s'il peut contribuer à la transformation de ce champ. L'action peut être alors Politique mais ne se cantonne pas à la politique sous peine de récupération. Quand il se lance dans l'action interculturelle, l'associatif fait-il de l'interculturalité à partir de sa dimension associative ? Un secteur du monde associatif semble suivre les impulsions venues du haut. Qu'en est-il dès lors de la part revendicative du travail associatif ? On peut déceler un aspect actif et un aspect passif à cette interculturalité. Elle peut être vécue par le croisement auquel les rencontres et interactions donnent lieu. Elle peut être une action concertée et créatrice. Elle peut aussi ne donner naissance à rien et s'en tenir à un état de fait de la diversité. Connaître l'autre ne suffit pas à l'échange et à motiver l'engouement créatif que provoque le changement. Le champ d'action de l'associatif est-il restreint au point de ne pouvoir revendiquer que dans l'espace qui lui est octroyé ? La restriction palliative des actions sociales n'est-elle pas liée à l'idéologie socialiste ? Dans une société où l'on pense que l'Etat doit prendre en charge le social, ses manquements que l'associatif comble sont perçus comme du palliatif tandis que dans une société de pensée libérale où l'Etat ne prend pas en charge ce social, les mêmes actions n'apparaissent-elles pas alors revendicatives ? L'évaluation d'une action dépend aussi de son environnement. Ce n'est pas parce qu'elle n'anticipe pas que l'action associative est nulle et non avenue. Par contre, parce qu'elle n'anticipe pas, l'action associative perd de sa force et de sa légitimité en se restreignant aux aspects palliatifs. L'interculturalité que l'associatif mène aujourd'hui est-elle à l'image de son état de santé, de sa structure, de sa force ? Quels rapports établit-elle avec le politique, la société civile organisée et le citoyen ? Quelle est la marge disponible et possible pour être un acteur en dehors de ce qui est dessiné pour moi ? Si je m'installe dans cette marge, l'interculturalité ne sera pas assimilée à l'intégration. Ma vision sera celle d'un acteur associatif et non d'un acteur répondant à un appel à projet lancé par le pouvoir politique selon les approches défendues par ce pouvoir. A l'associatif de définir ses matières éligibles et non de se cantonner à celles définies dans les appels à projet lancés par les institutions. L'interculturalité ne consiste pas en une égalité des chances qui tire vers le bas. Supprimer les devoirs à l'école, par exemple, est une réforme qui se propose d'instaurer une plus grande égalité entre les élèves. L'idée bonne au départ n'en est pas moins partielle car l'héritage des enfants favorisés reste haut tandis que celui des enfants défavorisés ne s'en trouve pas grandi. L'inégalité n'est donc pas combattue par la réforme même si sa visibilité est amoindrie. Il en va de même de l'interculturalité : ce n'est pas en octroyant à autrui ce que



d'autres ont ou en amoindrissant les différences que sera favorisée l'émulation créatrice inhérente à l'interculturalité fondatrice de nouvelles bases communes dans la pluralité complexe reconnue. Les approches récoltées de l'interculturalité en milieu associatif sont majoritairement conduites par l'existant. Elles ne se distinguent guère d'un état des lieux ; l'analyse critique de la situation actuelle de la société est peu présente. Une réflexion sur la façon dont l'éducation permanente peut devenir un vecteur d'interculturalité dans une société multiculturelle est une valeur ajoutée pour la société or cette dernière vit au ralenti. Le travail de revendication ne doit-il, dès lors, pas être relancé afin de redonner au milieu associatif son impulsion ? L'attente des arrêtés pour mener l'action s'inscrit dans une forme de soumission et de suivi de la part de la société civile organisée quand elle devrait probablement être l'une des instigatrices des réformes. L'interculturalité est une matière qui doit être revendiquée par excellence et non dessinée par des exigences budgétaires ou autres. Acter que l'interculturalité est présentée sous forme de soirée rencontre autour de la mise en valeur d'une culture par sa cuisine ou sa musique est nettement insuffisant. Il s'agit de **définir l'action associative interculturelle** pour la mettre en œuvre. Si l'associatif a pour mission, entre autre, de changer l'imaginaire collectif, alors l'objet interculturel s'inscrivant dans cette perspective est un domaine privilégié de ce secteur car il nourrit la réflexion et le changement. Si l'associatif est restreint au palliatif, alors l'interculturalité perd de son potentiel créateur. L'interculturalité deviendrait alors affaire de (pro) migrants, des autres et non d'une rencontre donnant lieu à une prise de conscience et initiant un changement mutuel et collectif non homogène. La confusion entre égalité des chances et interculturalité surgit. Les amicales prendraient le pas sur la pensée associative originale à l'heure de l'interculturalité : se développent des comités culturels communautaires et non des actions associatives tendant vers l'avancée de la société multiculturelle vers et par l'interculturalité.

4. Freins et acquis

Les difficultés repérées pour mettre en œuvre une action interculturelle ou au service de l'interculturalité sont saillantes dans le propos des acteurs interrogés.

D. Pistes et perspectives ouvertes lors des séances de travail

Des relations potentielles sont-elles ou non établies entre le rapport des assises de l'interculturalité et les recommandations de l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) sur la Belgique dans son quatrième cycle de monitoring ? Le groupe



se propose donc d'aborder ce document afin de pouvoir discuter des convergences et divergences entre ces documents au statut bien différent.

Il serait intéressant de mettre sur pied une enquête dans les différents secteurs où l'interculturalité est une pratique afin non seulement de faire un état des lieux de la satisfaction des acteurs et usagers mais aussi du fond de leur pratiques. Le rapport ne prenant pas en main cet aspect des choses. CDC envisage de compléter sont approche qualitative d'une ouverture informative enrichissante permise par une approche quantitative complémentaire.

Le rapport rédigé en français est-il identique au texte néerlandophone ? Il semble effectivement que ce soit une traduction littérale.

Le nombre de néerlandophone n'a-t-il pas participé à la mise en exergue du modèle flamand d'intégration alors que même s'il est en réflexion, un modèle wallon est totalement absent. En effet, il est intéressant en tant que tel de faire le constat d'une absence de modèle wallon d'intégration en dépit de la proposition de M. Martinello sur la multiculturalité citoyenne. Il serait intéressant de voir ce qui est dans l'interculturel, de se pencher sur les politiques interculturelles mises et à mettre en pratique dans l'espace public et associatif. Si une politique du vivre ensemble existe en Flandre, elle ne doit pas se cantonner à l'immigré ou à l'intégration.

Un problème méthodologique est régulièrement pointé au cours des séances de travail : l'amalgame entre interculturalité et égalité des chances. Ceci ne permet de réfléchir et de faire évoluer cette thématique particulière. On en reviendrait à 1993, à l'époque du Commissariat aux étrangers. L'interculturalité est une façon de vivre ensemble et pas le parent pauvre ou le synonyme à la mode de l'égalité des chances. Durant l'impérialisme, par exemple, la diversité existait : un patron français et une main d'œuvre marocaine. L'interculturalité dans l'entreprise : qu'est-ce exactement ? Ouvrir une salle de prière pour les employés ce n'est pas de l'interculturalité c'est la promotion de la diversité. L'interculturalité nécessite d'être définie et le rapport ne le fait pas. La société civile non marchande et la politique sont dans l'ambiguïté et l'incapacité d'agir aujourd'hui. La cuisine du monde ce n'est pas de l'interculturalité. On ressent, dans les projets rentrés pour l'appel des Assises, le côté melting-pot de l'interculturel. Tout le monde en a sa définition : les structures et les individus. Un manque d'analyse et de perspective résulte du découpage en volets prédéfinis et non d'une structuration propre à l'interrogation de ce qu'est l'interculturalité. Les compétences du Fédéral portent sur l'égalité des chances et la



politique d'accueil et non l'interculturalité. L'intégration relève du régional depuis le transfert partiel des Communautés. La confusion avec cette grille de lecture provient probablement de l'impulsion fédérale et non régionale des assises qui sont donc orientées vers ces matières. Cette orientation et cette lecture de l'interculturalité est problématique car réductrice. L'égalité des chances relève plus d'une question d'égalité des revenus, d'une question économique et la diversité relève, quant-à elle de l'interculturalité ? Ces deux notions ne se recouvrent pas. Leur amalgame pousse à croire que l'un peu résoudre l'autre. L'amalgame aboutit au fait que l'un se fasse au détriment de l'autre. Or l'interculturalité ne supprime pas l'inégalité des chances. L'accès à la culture n'est pas une question relevant de la diversité des origines. L'interculturalité interroge le vivre ensemble. Les matières sont différentes même s'il existe de fortes corrélations à faire entre elles au niveau de l'égalité des droits. Un pauvre belge s'opposera malheureusement à un pauvre immigré tandis que deux patrons de nationalités différentes s'entendront. Le discours de droite dominant se répercute sur la vie quotidienne des citoyens et le vivre ensemble. L'interculturalité pose la question du stéréotype mais n'apporte pas la solution de la pauvreté même si ces éléments s'entrecroisent.

Il sera intéressant de confronter les définitions proposées par les acteurs du secteur institutionnel (une vision pratique et non un regard écrit et théorique tel que le rapport) avec celles déjà récoltées dans les associations.

Il est possible de compléter l'étude qualitative par une approche quantitative et des questions fermées par des outils simples d'usage. Ceci permettrait d'affiner les réponses et l'étude sans tomber dans une mesure de la discrimination.

Ne faudrait-il pas nourrir la réflexion des intervenants du secteur associatif à une réflexion sur l'altérité et vivre la relation interculturelle en tant que sujet. Ceci permettrait de dépasser la seule recherche d'outils pour agir sur l'autre pour agir avec l'autre. Il s'agirait dès lors de dépasser les recettes de l'altérité énonçant des modes d'action avec l'autre généralisé, stéréotypé et pris selon une seule de ses facettes et non en tant que sujet complexe avec lequel je suis en relation et qui influe aussi sur moi. Il faut dépasser la pensée du mode d'emploi de l'autre dans les attentes de formation. Même si l'attente de connaissance part d'une bonne intention de respect d'autrui, cela ne suffit pas car l'implication et l'interaction n'y sont pas. Cette conception de la nécessité d'avoir un mode d'emploi pour agir avec autrui cacherait-il encore un rapport de domination : je suis puissant, je peux comprendre et gérer ; toi tu es la victime à aider mais je n'attends rien de



toi. ? Un soupçon pèse sur l'autre, ses intentions, sa mobilité. En sens inverse, au sud, l'autre est aussi construit comme dominant, argenté et pensé en termes d'utilité potentielle. Ceci pourtant n'empêche pas de penser la relation, la réciprocité des échanges.

La matière récoltée provient d'un type d'association particulier : pro-migrants en majorité. Il serait intéressant de récolter d'avantage de données auprès des associations communautaires et généralistes. Ceci permettrait de définir l'action associative plus généralement et l'action de l'associatif quant il œuvre dans l'immigration et, enfin, quand il fait de l'interculturalité sont objet social. Interroger l'action associative dans l'espace public, cadrer ce qu'est aujourd'hui l'action associative au regard de son histoire est un état des lieux premier à dresser pour contextualiser les actions interculturelles en particulier. En effet, avant de faire de l'interculturalité, ce sont des associations qui témoignent. Il serait opportun de définir ce qu'est et devrait être une action de la société civile organisée. Ceci permettrait aussi de dégager l'interculturalité de sa conception étroite la liant à l'origine des usagers. D'autres conceptions du public, d'autres catégories de pensées (ex : élite et populaire, jeunes et âgés, ...) et d'actions apparaîtraient et permettrait, peut-être, de lire autrement l'action interculturelle. Un faux débat pourrait en effet naître du fait de considérer toute action associative comme associative. L'association est-elle associative avant même d'être officialisée en tant que tel et avant même d'être catégorisée selon son objet social ? Interculturel et association ne sont-ils pas des concepts intimement liés sans que ce liens ne soit énoncé ? Quelle est la spécificité de l'action civile organisée ? Ceci permettrait également de souligner le rôle palliatif restreint attribué et adopté par une large part du milieu associatif, d'interroger les finalités revendicatives de son action. L'action associative a-t-elle pour seule fin de combler les déficits de l'action politique ou doit-elle anticiper sur le débat de société et proposer une vision nouvelle de la société ? L'interculturalité en milieu associatif est-elle ainsi par répercussion elle-même coincée dans le palliatif ? La gestion d'un problème de compréhension du sens de certaines pratiques culturels n'est pas un travail associatif dans sa conception première. Il est une transformation de la perception de son rôle résultant de l'institutionnalisation et de la structuration de l'action associative. Bien qu'utiles car comblant un manque, les actions palliatives de l'associatif ne devraient-elles pas s'atténuer au profit d'actions mobilisatrices, réfléchies et porteuses de changement ? Le système actuel de l'associatif n'est pas un état de fait et ne doit pas rester en l'état. Au lieu d'entretenir la stagnation, l'action associative n'a-t-elle pas vocation à formuler des réponses aux problèmes qu'elle se contente actuellement



de soigner et d'entretenir à la fois mais non d'enrayer ? La distinction entre la prise de position incombant à l'associatif historiquement et éthiquement n'est pas à confondre avec le palliatif qui lui échoit. Un (r)éveil de l'action associative en dépend. Pour être un acteur de transformation de la société, le minimum est de se tenir à jour avec la société. A l'heure où il est demandé aux associations de faire de l'interculturalité, mesurer l'interculturalité dans un associatif déformé ne peut être que biaisé et pré-formaté.

Une école de devoir par exemple travaille pour un changement dans la société auprès des enfants. On a besoin de cela. Cette association peut être autonome si elle dispose des moyens suffisants. Cette indépendance lui éviterait de dépendre des circuits administratifs imposés et d'œuvrer pour le changement social ou politique plus librement ? Bien que palliative, cette association est autonome et fait son boulot. Cela fait partie de son action et de ses valeurs associatives. L'école des devoirs, pour poursuivre cet exemple, ne cherche pas à résoudre le problème de l'échec scolaire mais tente d'y répondre tout en le faisant vivre en se plaçant dans une optique de « faire à la place de ». L'accompagnement des élèves même bien fait ne remet pas en cause le système scolaire et la fracture sociale qu'il contribue à fabriquer et reproduire. L'école des devoirs vise à améliorer la participation scolaire des enfants mais dans les faits, leur action n'est pas là. Ce n'est pas une amélioration de la situation mais un accompagnement dans la difficulté. Ils sont autonomes mais sont dans le palliatif et non dans le revendicatif. Viser la transformation de la société, tenter de supprimer le problème de la dualisation scolaire et de l'échec, ce n'est pas seulement accompagner (des devoirs). La société civile ne serait plus d'action mais serait dans le palliatif et l'attente.

E. Réflexions et interprétations

1. L'action associative : du revendicatif au palliatif et retour ?

But de cadrer ici l'évolution sémantique et historique de l'action civile organisée. Cette partie pourrait, selon le choix de structure du propos, se trouver en début de rapport en tant qu'introduction car elle formule nombre de questions que le travail pose concrètement déblaie. Il peut tout autant être une conclusion récapitulative et réflexive étayant l'enquête de supports plus théoriques.

La pensée marchande et utilitariste dominante atteint le tissu associatif belge qui, se professionnalisant, déploie des activités visant l'amélioration de la productivité. La distinction entre la logique de marché et le bien commun s'estompe dès lors. D'autres paradigmes, d'autres logiques sous-tendent pourtant la société et l'action collective peut en



être un bel exemple. Il est possible, en dépit du courant de pensée dominant, de penser les rapports sociaux et le projet social en des termes autres que marchands : la pensée du don comme fait social total (Mauss, 1952) en est une forme. En effet, l'espace commun de coexistence n'est pas le propre du marché et de la consommation. Cohésion sociale et interculturalité vont de pairs et constituent des défis majeurs qui doivent s'envisager au-delà du paradigme utilitariste et revenir (sans constituer un retour en arrière) au logique de l'échange paradoxale : à la fois gratuit et intéressé, libre et obligatoire. Afin d'éclairer ce regard, (re)parcourir brièvement l'histoire et le panorama actuel du milieu associatif belge et/ou wallon constitue une étape indispensable à l'approche critique et contextualisée de l'action associative interculturelle contemporaine analysée ci-dessus. Pour dépasser l'état des lieux dressé, poser un cadre à l'action associative est un préalable nécessaire à son évaluation ainsi approchée diachroniquement et synchroniquement.

Qu'est-ce donc qu'une action de la société civile organisée ?⁶ Quelle est son évolution ?

Le déficit démocratique croissant supputé ou réel, les désignations de l'intervalle existant entre l'Etat, le marché, la société et le citoyen se multiplient : société civile, secteur non marchand, ONG, syndicat, associations, groupes d'intérêts, lobby. Ces lieux sont investis tant par le politique que par les acteurs sociaux et les chercheurs. En Belgique, c'est en 1921 que la mémoire et l'imaginaire collectif rattachent l'avènement du fait associatif.

Au 18^{ème} siècle, la société civile désigne *un espace intermédiaire entre l'individu et l'autorité politique susceptible de donner corps à une modernité politique comme alternative à l'absolutisme. Cet espace autonome était adossé à la construction de l'individu comme porteur d'un ensemble de droits : respect du privé, de la liberté d'entreprendre et de la pluralité des opinions. (...) la constitution de cet espace autonome repose sur la responsabilité individuelle et l'auto-organisation des relations sociales en marge de l'Etat*⁷. Actuellement, les critiques portent essentiellement sur la bureaucratisation de l'Etat, la mondialisation et l'économisme en valorisant la délibération et la participation citoyenne active et égalitaire.

⁶ Basé sur CHANIAL P., « Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie », in *Revue du MAUSS*, 2001, pp. 9-21 (<http://www.revuedumauss.com.fr/media/JDA.pdf>); CHOIGNOT C., « Démocratie et gouvernance dans les associations : quelles prises possible pour le débat », 2010 ; ROWELL J., SAINT-GILLE A-M. (dir.), *La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises*, Lyon : Presse universitaires Septentrion, 2010 ; *Le secteur associatif en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 2005 ; *Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur*, Fondation Roi Baudouin, 2008.

⁷ ROWELL J., SAINT-GILLE A-M. (dir.), *La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises*, Lyon : Presse universitaires Septentrion, 2010, pp. 13-14.



Ce poids critique énoncé s'avère-t-il probant dans les pratiques de terrain des associations de Wallonie ? L'éparpillement de ce concept ne le galvaude-t-il pas ?

La société civile peut être conçue soit comme un espace politique et social autonome et opposé à l'Etat, au marché et à la sphère privée (Smith et Fergusson⁸) soit comme un ensemble de valeurs, d'actions et de normes spécifiques à cette sphère auto-organisée particulière. Quel que soit l'enracinement du terme, une dichotomie en émane : le marché, l'Etat et le privé sont des oppresseurs contre lesquels la société civile s'élève. Bien que relevant du sens commun, cette distinction binaire comporte en elle une force revendicatrice et créatrice contenue dans l'action associative. Cette force n'est-elle pas actuellement reléguée aux soins palliatifs ainsi que les données analysées ci-dessus nous ont amené à le penser ? Pourquoi cette mobilisation est-elle endiguée et en perte de vitesse ? Quelle est l'impact de ce phénomène sur les pratiques interculturelles du tissu associatif en Belgique et le projet sociétal qu'il devrait contribuer à nourrir ?

Si au XIX^{ème} siècle l'association est un symbole des rapports sociaux solidaires ainsi que l'écrit C. Chognot (2010, p. 2), ce regard sera modifié durant le siècle suivant. Les mouvements syndicaux supplantent peu à peu l'associatif en raison des heurts qui secouent les univers professionnels. Les luttes des mouvements ouvriers pour la reconnaissance de leur droit et les grèves construisent ce glissement tout en l'illustrant. Le désenchantement des citoyens face aux grandes idéologies œuvrant conjointement au capitalisme, l'individualisme s'impose. Cette émancipation de l'homme face au groupe a également pour impact une atomisation de la société se réduisant à la somme d'unités ne s'affiliant que rarement ou momentanément.

Le XXI^{ème} siècle recèle en lui un déplacement ainsi qu'une reformulation de la question sociale. Trois axes sont concernés par cette refonte dynamique ou ce délitement croissant de l'associatif :

1. Politiquement, une rupture entre mythe et fait grandit. Si dans l'imaginaire collectif, l'Etat incarne encore l'intérêt général surpassant les intérêts égoïstes, la réalité en propose une autre image : un état décentralisé face à une économie mondiale et des engagements de plus en plus locaux et/ou de plus en plus mondiaux. Dès lors, des causes nouvelles mobilisent le citoyen : la lutte idéologique politique laisse place aux mouvements écologistes, décroissant ou de reconnaissance de la diversité

⁸ Pour une approche critique de ces théories anglo-écossaises voir GAUTHIER C., *L'invention de la société civile. Lecture anglo-écossaise (Mandeville, Smith, ferguson)*, Paris : PUF, 1993, 320 p.



conjuguée au vivre ensemble. L'interculturalité en serait-elle donc un fruit ? Face à la fragilisation et à l'instrumentalisation des associations, des formes renouvelées de solidarité et de contestation apparaissent. Quelles sont-elles et comment l'associatif y répond-il ? Est-il à même d'en faire un atout ou en déperira-t-il ?

2. Socialement, les associations sont-elles des fabriques de changement ou des agents de normalisation ? Vivre ensemble et ordre social sont deux formulations possibles de la quête associative. Pour certains sociologues de la question sociales, la désimplification citoyenne est totale. Donzelot J. (2008) perçoit un *social de compétition* quand les membres du MAUSS insistent sur l'existence fondamentale et vivante de relations sociales désintéressées. Comment les acteurs se situent-ils ? Où leurs actions mènent-elles ?
3. Economiquement, les associations constituent-elles une alternative ou un palliatif ? Les associations sont-elles, ainsi que le véhiculent les représentations collectives, limitées dans leurs capacités d'entreprendre ou proposent-elles d'autres formes de projet entrepreneurial sans but lucratif se conjuguant avec altruisme, durabilité. L'association, dans cette perspective, n'est nullement supplétive ni reléguée aux soins palliatif : elle est agissante et réfléchie. Cependant au vu des données récoltées et de la pratique, n'a-t-on pas là affaire à un oiseau rare ? Les associations ne sont-elles pas reléguées à remédier aux manquements de l'Etat qui organise et structure cette intervention de secours de prestataires ?

Deux représentations se dégagent l'une idéal rejoignant, adaptant et transformant son modèle historique original, l'autre limitant les opérations concrètes de l'associatif à un défaitisme. Qu'en est-il sur le terrain ? Entre utopisme et pessimisme, comment se positionnent les acteurs du tissu ici questionné ? Quelles sont les implications de ces actions et perspectives sous-tendues sur le projet sociétal et la conception même de l'action civile organisée ?

2 Champ interculturel en friche

A la mode, le terme « interculturalité » subit une étendue de sens. Elle concerne les différences, la diversité des peuples et des expressions culturelles mais aussi l'identité, le vivre ensemble, le collectif et les défis inhérents à cette cohabitation du même et du dissemblable, les stéréotypes, la discrimination, l'exclusion, les inégalités. Elle concernerait donc tout à la fois le politique, l'économique, le social et le culturel. Des mots tels que



mélange, hybridation, métissage lui sont accolés. Ils ne sont plus réservés à l'exotique (géographique ou biologique) mais désigne des réalités quotidiennes ici. Que signifie cette étendue de sens, qu'apporte-t-elle, est-elle légitime ? Qu'en fait-on et que nous donne t il à entendre, à penser et agir ? A l'inverse, toute tentative de définition de l'interculturalité ne risque-t-elle pas d'en amoindrir la polysémie, les champs ainsi ouverts et d'appauvrir en quelque sorte le terme ? Le brouillard englobant cette notion ne révèle-t-il pas une difficulté inhérente à son usage parfois insaisissable et potentiellement maltraitant. Toute définition risque de ne saisir qu'un aspect d'un ensemble mouvant et donc d'en amoindrir la richesse tout autant que d'en camoufler les lacunes. A cette fin, une cartographie conceptuelle nous semble venir à point pour cerner le flou des champs brossés par la notion d'interculturalité dans les mises en pratiques dont elle fait l'objet et dont elle est un argument légitimateur à la mode.

Ces divers modes d'appropriation nous semblent soulever la question de la frontière de l'altérité qui se place différemment car elle est elle-même mouvante ainsi que F. Barth (1995) l'a démontré et R. Brubaker (2001) rappelé. Aussi derrière les usages de l'interculturalité, c'est notre conception de l'autre qui semble pointer en filigrane. Cet autre endosse différents avatars exposés, ci-dessus, dans le traitement des données récoltées.

Autre dans le besoin, autre à aider, à secourir : vision résultant d'une perception judéo chrétienne de la faute coloniale à laquelle s'additionne une forme de charité intéressée ne fut ce que par le gain du paradis et de la bonne conscience ? Jugement trop dure d'un rapport conflictuel entre les peuples inhérent à la « nature » humaine ? Toujours est-il que des figures mythiques semblent pouvoir métaphoriser les rapports à autrui découverts dans l'analyse des pratiques associatives déployées autour de l'interculturalité et le reflet institutionnel que donne l'analyse du rapport des assises de l'interculturalité. Ces avatars métaphoriques figurent l'intervenant (soi), l'usager (autrui) et leur relation (selon l'intervenant).

- Écoute du Dalai Lama au confesseur qui pardonne vs confesser sa misère, ses fautes
- Enseignement de Charlemagne, l'apprentissage de l'élève, éducation, obéissance et émancipation
- Poids du monde sur les épaules du géant Atlas : porter le fardeau des souffrants criant leurs problèmes
- Action pour changer le monde : ange gardien et victime d'injustice à sauver
- Protecteur, personne en danger, protection des dangers
- Le guide, le suiveur, l'accompagnement
- Un citoyen ouvert, une personne flexible dont la rencontre est un pont lancé l'un vers l'autre



Représentation de soi, représentation de l'autre, représentation de l'interculturalité

1.



2.



3.



4.

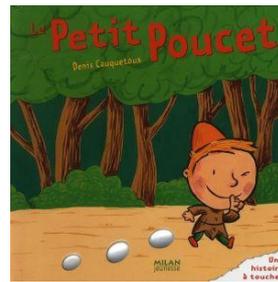




5.



6.



7.



Interculturalité : mode à banaliser ou banalité à



éclairer ?

La multiculturalité est mise en avant comme vitrine d'une société plurielle mais n'est-ce pas se tromper de question ? Le secteur professionnel soumis à la lutte contre la discrimination se targue de la visible diversité instaurée en GRH : la parité homme-femme, des origines multiples, des motricités diverses, ... Cependant, les inégalités se reproduisent et s'accroissent dans la société. En effet, n'est-ce pas l'accès à la formation de cadre plus que l'origine culturelle du cadre formé à l'université qui pose problème ? N'est-ce pas la valorisation des compétences qui suscitent le débat ? Certes la discrimination ethnique pose un problème à l'embauche et révèle la latence d'une mentalité ségrégationniste et la nécessité de travailler pour transformer les représentations d'autrui. Mais ce n'est pas l'origine de la personne qui est à refléter mais les compétences à développer. Se pose-t-on la question de savoir si la diversité culturelle est bien représentée chez les caissières ou dans le personnel de manutention ? La promotion de la diversité culturelle en vue d'une meilleure représentation de la société n'est-elle pas un leurre ? Outre une confusion entre interculturalité et multiculturalité ne risque-t-on pas là de promouvoir des personnes non en fonction de leurs compétences mais de leur origine supputée ou de leurs phénotypes ? N'est-ce pas un renversement du délit de sale gueule en version positive mais fonctionnant avec les mêmes ressorts stigmatisant et discriminant ? L'enjeu semble bien être un accès équivalent aux compétences et donc aux formations, informations et à la culture, à un cadre de vie favorisant cet accès à une culture extraite de son carcan élitiste et de sa pesanteur populiste. La question de la justice sociale se situe bien plus dans l'égalité des chances que dans la seule reconnaissance de la diversité ou la promotion de l'ouverture. En effet, le problème réside dans l'instauration d'une société à deux vitesses ainsi que le rapport des assises les met en avant pour l'enseignement mais la résolution ne se situe pas, contrairement à ce qui est pointé, dans une mise en exergue des différences culturelles et leur cohabitation. La réduction du fossé instauré par la précarité est à combler. Une superposition loin d'être totalement abusive mais certainement réductrice conjugue donc diversité avec immigration et pauvreté. Présenter le vivre ensemble comme une question reposant avant tout sur la reconnaissance des cultures plurielles est un premier pas mais n'est pas la réponse absolue. Une fois la diversification culturelle des élites montrées cela réduit-il la question de la cohabitation ? Les couches populaires même d'origines différentes ne soulèveront-elles pas toujours et encore les mêmes questions ? La diversification et la visibilisation de celle-ci sont insuffisantes. Elles ne constituent pas des buts en-soi. Elles ne permettent pas de poser



la question de l'inégalité, de la domination et de l'injustice dans toute son ampleur et sa complexité. C'est l'arbre qui cache la forêt ! A confondre interculturalité et égalité des chances, on camouffle la précarité que l'on tente de résoudre par le petit bout de la ficelle et non en totalité. Qui plus est, l'interculturalité se voit ainsi cloisonnée comme étant réservée aux pauvres migrants. Le projet sociétal et sa force transformatrice lui sont ainsi confisquée. Le potentiel revendicateur contenu dans l'interculturalité comme pont entre les citoyens et vivre ensemble se cantonne dès lors à des actions palliatives d'un tissu associatifs privé de son potentiel.

Lutter contre les inégalités culturelles par l'interculturalité non par la diversité !

Dans le rapport des assises, l'interculturalité semble réservée à un groupe minoritaires immigrés, pauvres et victime à aider voire même sauver. Certes des problèmes concrets sont à résoudre souvent de façon pressante mais l'interculturalité concerne **toute la société**. Elle ne se cantonne pas à une diversité rendue visible aux différents échelons de la société. La polysémie dont ce terme est chargé tend finalement non plus à l'enrichir mais à le restreindre à un sens vague synonyme d'une réponse à une question mal posée. L'interculturalité n'est-elle pas victime de son étouffante étoffe ? La proclamation et la combinaison de la diversité et de l'égalité ne fait pas toujours bon ménage (Walter Benn Michaels, 2009). L'interculturalité, bien que à la mode et en dépit de son étirement dont témoigne les données récoltées tant dans le rapport des assises de l'interculturalité que des pratiques de terrain des associations rencontrées, clament un droit à la différence. L'interculturalité n'est pas un droit à la différence et/ou à l'égalité mais bien plus que cela. Il s'agit de réfléchir ensemble ces différences sans les remettre nécessairement en cause. Il s'agit d'apprendre à énoncer son identité, ses valeurs et d'entendre qui est l'autre sans prosélytisme. Il s'agit de discuter ensemble du vivre ensemble. Ce n'est pas un compromis réduit à un minimum commun ainsi que le rapport semble le faire. C'est une attitude et un être au monde partagé consistant en trois principes : prendre conscience de ses valeurs et de la particularité de celles-ci, entendre les valeurs d'autrui et ses particularités sans hiérarchiser les cultures mais pouvant débattre de l'adéquation des comportements dans un espace de vie commun. L'interculturalité n'est pas la diversité. *La diversité n'est pas un moyen d'instaurer l'égalité, c'est une méthode de gestion de l'inégalité* (Walter Benn Michaels, p. 10).



Si les différences culturelles sont reconnues, les écarts économiques disparaissent-ils ? Non ! Si les différences économiques s'amointrissent, les différences culturelles deviendront-elles moins problématiques ? Nous en sommes certains ! Les différences naissant d'un accès différent à la culture résultant d'un fossé dans l'accès aux ressources symboliques et matérielles engendre une différence culturelle ce qui est problématique. Il ne s'agit pas d'uniformiser les goûts mais bien l'accès aux cultures. L'inégalité ne résulte pas de la seule question culturelles des origines « géographique ou religieuse » mais aussi et surtout d'une origine socio-économique. N'y a-t-il pas moins de différences entre un grand patron belge et un grand patron indien qu'entre ce même grand patron et un ouvrier de la même origine ethnique ? Si les frontières s'estompent pour un village global, il semble plutôt s'agir de l'instauration d'espaces virtuels différents : un ghetto élitaire et un bidonville dits globaux car de part et d'autres la diversité ethniques serait visible ? Les préjugés sont le symptôme d'une inégalité et non la cause de la maladie. Oui il faut prendre conscience de ses représentations, oui il faut maîtriser ses catégories, oui il faut endiguer les préjugés, non cela ne supprimera pas l'inégalité. Si le projet de l'interculturalité est de promouvoir l'égalité et d'y tendre, la promotion de la diversité n'y suffira pas. Lutter contre les inégalités ne se résume pas à un combat contre les discriminations raciales. Cela va au-delà ! C'est un être au monde, une façon de s'envisager, d'envisager autrui, de nouer relation et donc de faire société. La hiérarchisation des cultures d'origine ou de classe engendre l'inégalité et la promotion des différences n'enrayera pas la distinction. L'égalité n'est pas l'indistinction et la diversité n'est pas la hiérarchisation. Promouvoir l'égalité passe par la reconnaissance des différences de tout poil et le refus que ces différences justifient une domination. Ce que nous sommes nous séparent bien moins que ce que nous avons (ou n'avons pas). Pointer la différence identitaire et culturelle comme facteur d'inégalité, de discrimination ne suffit pas et n'est probablement pas la bonne réponse à apporter à la discrimination. Eveiller le monde à lutter contre la discrimination raciale engendrera un mieux vivre ensemble mais également un statu quo des inégalités et de l'exclusion sociales. La diversité devrait aller de soi : la différence de couleur de peau devrait passer aussi facilement que la différence de couleur de cheveu. Ce sont là des questions d'identité, cela relève de l'être. Or les problèmes soulevés par l'emploi, l'école, le logement, la santé, ... sont de l'ordre de l'avoir.

Suites envisagées du projet



Annexe I :

Guide d'entretien avec les ASBL travaillant dans le secteur de l'interculturalité

1. Identification de l'ASBL

Date de rencontre (1) :	
Nom de l'ASBL :	
Secteur(s) d'action :	
Champ d'action territorial :	
Adresse :	
Année de création :	Effectif :
Pers de contact :	Responsable (perm) : CA :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :
Rmq :	

2. La notion d'interculturalité ?

Quel sens l'association dont vous êtes membre donne-t-elle au terme « interculturalité » ? Ce sujet vous semble-t-il important à aborder aujourd'hui ? Pourquoi ?



Sens personnel ?

Synonymes ?

Comment qualifieriez-vous les relations avec l'altérité et la diversité dans votre ASBL ?
Comment les mettez-vous en œuvre, en avant ?

Mots-clés de la conversation :

3. Identification des projets de l'ASBL relatifs à l'interculturalité et des partenaires éventuels

Projets formels ?		
<i>Passé</i>	<i>Présent</i>	<i>Futur</i>



Projets informels ?		
<i>Passé</i>	<i>Présent</i>	<i>Futur</i>

4. Evaluation des projets et du parcours à venir ?

Quel diagnostic poseriez-vous de ces projets en termes d'acquis et de freins ?

A travers vos différents projets, avez-vous senti un changement dans la perception institutionnelle, associative et/ou citoyenne de l'interculturalité ?

5. Insertion dans le projet PI de CdC ? Poursuite des contacts ? Dans quelles directions ?